

Qu'est-ce que le droit et la pratique collaboratifs ?

Le droit et la pratique collaboratifs (Collaborative Law and Practice, clp) (« droit collaboratif », ou « processus (collaboratif) ») désignent un processus alternatif extrajudiciaire de règlement des litiges qui permet de résoudre les conflits. Le choix d'un **processus collaboratif** offre un soutien à la fois juridique et émotionnel à ceux qui recherchent une solution équitable à leur différend.

Le **processus collaboratif** se base sur des méthodes spécifiques, scientifiques et empiriques, appliquées dans le cadre fixé par les règles applicables au processus. Plutôt que de recourir à des tactiques de confrontation, les experts clp utilisent des stratégies de coopération pour négocier des solutions équitables, résilientes et durables qui permettent de résoudre les conflits avec les parties touchées par le litige. Semblable à la médiation, le droit collaboratif se concentre sur les intérêts des personnes concernées.

Si vous optez pour le **droit collaboratif**, vous serez soutenu par une équipe interdisciplinaire, généralement composée de deux avocats et d'un ou deux spécialiste(s) neutre(s) pour les couples et les familles. En fonction de vos besoins, d'autres spécialistes neutres pour les enfants ou un expert financier pour la famille peuvent être consultés. D'entente avec votre avocat, c'est vous qui décidez qui doit participer au processus et à quel moment il est conseillé de faire intervenir un tiers.

À qui convient le droit et la pratique collaboratifs ?

Le **droit collaboratif** est indiqué pour tous ceux qui ne souhaitent pas abandonner l'issue de leur conflit aux avocats et aux tribunaux, tout en étant bien conseillés sur le plan juridique et émotionnel. Le **droit collaboratif** se prête particulièrement au droit de la famille (par exemple, les séparations ou les divorces) et au droit des successions (partage des successions, réglementation des successions), mais il peut également être appliqué dans d'autres domaines juridiques conflictuels.

Une aide pour les parents et les enfants

Le **droit collaboratif** innove dans le domaine du droit de la famille. Les couples et leurs enfants sont accompagnés pendant leur séparation ou leur divorce non seulement sur le plan juridique mais aussi sur le plan émotionnel. Au début du processus, les avocats impliqués clarifient avec les parties concernées quels sont les spécialistes les plus appropriés pour les aider à résoudre leur conflit. Peuvent ainsi intervenir, outre les avocats clp, des spécialistes des couples et des familles, des spécialistes des enfants et des experts financiers. L'objectif de toutes les personnes impliquées est de trouver une solution globale afin que les personnes concernées puissent idéalement se retrouver à l'avenir dans un environnement plus serein.

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter un spécialiste clp de votre région si vous avez des questions. Si vous cherchez un spécialiste en Romandie (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg), rendez-vous sur le site de l'Association romande de droit collaboratif ARDC www.droitcollaboratif.ch.